

CHARTRE DU JEUNE FOOTBALLEUR "PELLERINAIS"



Mon rôle envers mon club :

- ☞ Etre poli (dire bonjour et au revoir).
- ☞ Ecouter son éducateur ou dirigeant en silence.
- ☞ Respecter les adversaires, l'arbitre, ses partenaires et dirigeants.
- ☞ Serrer spontanément la main de l'arbitre et des adversaires en fin de match.
- ☞ Etre à l'heure aux rendez-vous fixés pour les entraînements et les matchs.
- ☞ Respecter les règles du football.
- ☞ Pardonner les erreurs de mes partenaires et les encourager.
- ☞ Aider les éducateurs à ranger le matériel après chaque séance d'entraînement.
- ☞ Participer au nettoyage des vestiaires après chaque entraînement ou match.

Je soussigné J o u e u r U S P , m'engage à respecter le présent règlement
Signature (précédé de la mention "lu et approuvé")

Le rôle de mes Parents :

- ☞ Informer les responsables de tout problème particulier lié à la santé de l'enfant (troubles, allergies, traitement en cours, etc...)
- ☞ Equiper votre enfant avec une tenue adaptée à la pratique du football (protège tibias, chaussures, etc...) et à la météo du jour (pluie ou froid).
- ☞ Respecter les roulements pour le transport et le lavage des maillots ou se faire remplacer.
- ☞ Respecter les horaires.
- ☞ Soutenir l'éducateur dans ses démarches.
- ☞ Prévenir en cas d'absence.
- ☞ Lors des matchs et ou entraînements, ne pas intervenir auprès de son enfant, afin de permettre à l'éducateur de gérer au mieux son équipe.
- ☞ Pour les entraînements et les matchs, ne déposez votre enfant qu'en présence d'un éducateur.
- ☞ Ne pas attendre son enfant sur le parking, mais venir le récupérer dans l'enceinte du stade et prévenir l'éducateur de votre départ.
- ☞ Ne jamais oublier que les éducateurs et dirigeants sont des bénévoles.

Je soussigné P a r e n t d e j o u e u r , m'engage à respecter le présent règlement
Signature (précédé de la mention "lu et approuvé")

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DE FOOTBALL

1-INSCRIPTIONS

ART. 1 : Tout joueur désireux de jouer à l'U.S.Pellerinaise Football, doit en faire la demande auprès du secrétariat du club. Cette demande ne sera honorée qu'après paiement de la cotisation.

ART. 2 : Aucun joueur ne participera aux entraînements et aux matchs, sans avoir réglé sa cotisation et restitué sa licence en règle (Certificat d'aptitude médicale, signature et photo).

2-RESPECT DES HORAIRES

ART. 3 : Tout joueur devra être présent au stade 15 minutes avant la séance d'entraînement, afin d'être en tenue pour l'heure du début de séance.

ART. 4 : Tout joueur devra être présent au stade pour l'heure du rendez-vous indiqué sur la convocation qui sera affichée au stade dès le lendemain de la séance d'entraînement. Tout joueur non présent au rendez-vous pourra être sanctionné par 1 ou plusieurs matchs de suspension.

ART. 5 : Tout joueur indisponible pour une rencontre prévue au calendrier est prié de prévenir l'un des responsables d'équipe le plus rapidement possible.

3-COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

ART. 6 : Tout joueur présentant un comportement indiscipliné (insultes, bagarres, dégradations d'équipements, vols, etc...) lors de matchs ou entraînements, se verra infligé une sanction fixée par le comité directeur après entrevue avec les Parents.

ART. 7 : Tout joueur présentant un comportement antisportif envers un arbitre se verra infligé une sanction fixée par le comité directeur.

ART. 8 : Par mesures d'hygiène et de discipline collective, la douche est vivement conseillée à l'issue des entraînements et des matchs.

4-EQUIPEMENT DU JOUEUR

ART. 9 : Chaque joueur doit posséder :

- Un short, une paire de chaussettes et un maillot pour l'entraînement
- Un survêtement complet par mauvais temps.
- Un coupe-vent par temps de pluies (prêté par le club pour les Poussins et Benjamins).
- Une paire de chaussure à crampons moulés (pour les terrains engazonnés).
- Une paire de protège tibia : **obligatoire** à l'entraînement comme en match.
- Une paire de chaussette (une paire chaque saison de fourniture du club).
- Un nécessaire de douche (serviette, gel douche et claquettes).
- Un sac en plastique pour séparer le propre du sale.
- Une bouteille ou gourde d'eau à son nom, pour l'entraînement et les matchs.

ART. 10 : Le club fournira :

- Le short et le maillot de match qui seront conservés dans le sac d'équipement de l'équipe.
- Les gants de gardien qui seront conservés dans le sac d'équipements de l'équipe.
- Un blouson coupe-vent prêté à chaque joueur des catégories Poussin, Benjamin et 13ans pour la saison.
- Une paire de chaussette de match donnée à chaque joueur pour la saison.

5-TRANSPORT ET LAVAGE

ART. 11 : Le transport des joueurs lors des déplacements sera assuré par les Parents. Le calendrier de roulage réalisé par les dirigeants devra être respecté par les Parents.

ART. 12 : Le lavage des maillots et shorts sera assuré par les Parents. Le calendrier de lavage réalisé par les dirigeants devra être respecté par les Parents. A l'issue de chaque match, les parents désignés pour le lavage se verront confier le sac d'équipements, qui devra être restitué après lavage et pliage (pas de repassage) dès la séance d'entraînement suivante.

6-DIVERS

ART. 13 : L'Union Sportive Pellerinaise décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels lors des entraînements ou matchs.